



Fédération
des acteurs de
la solidarité

HAUTS-DE-FRANCE

L'IMPACT DE LA CRISE DU LOGEMENT SOCIAL SUR LA FLUIDITE DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

NOVEMBRE
2024



L'OBJECTIF

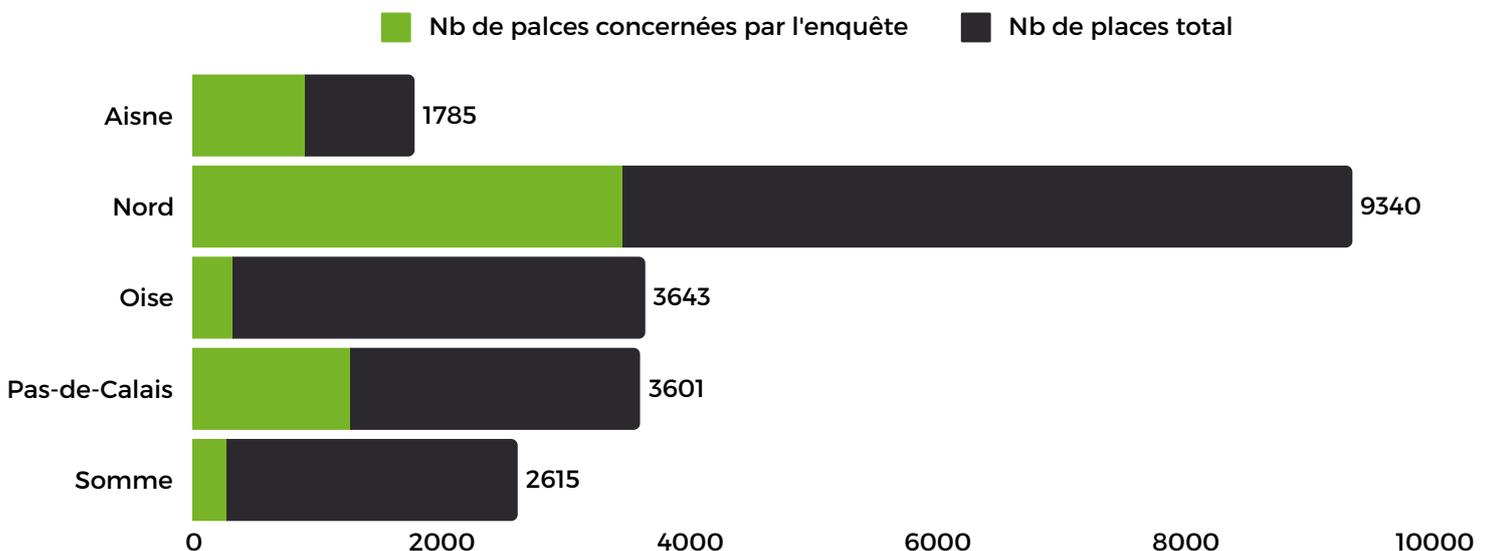
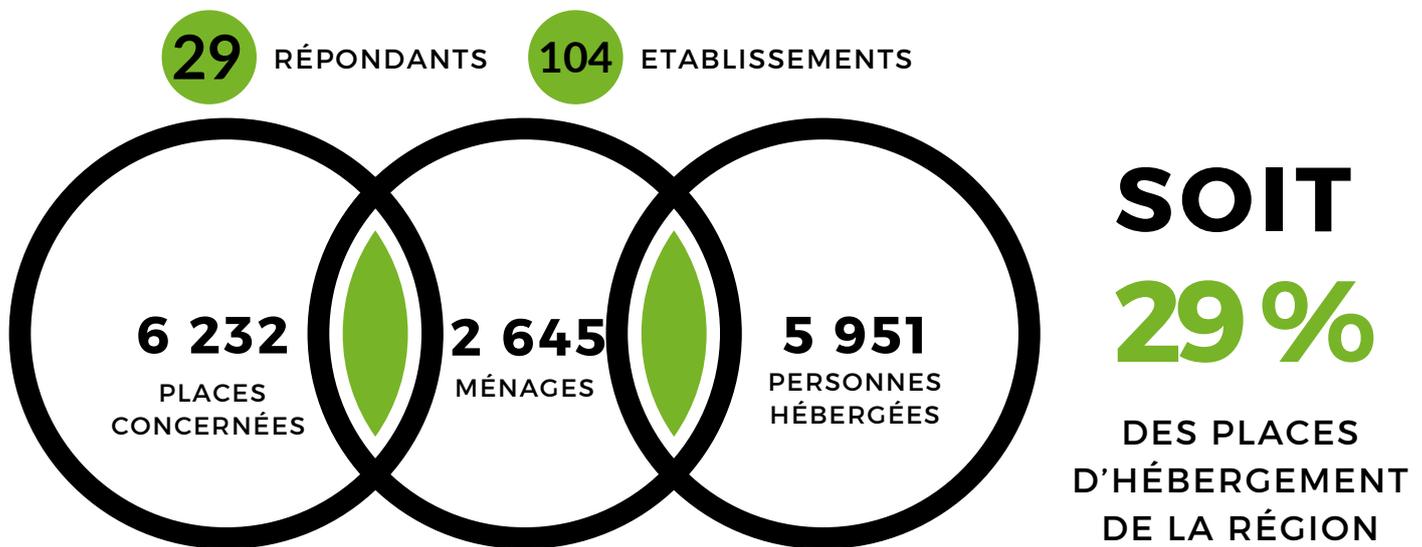
Afin de documenter les impacts de la crise du logement sur la fluidité de l'hébergement, la FAS Hauts-de-France a réalisé une enquête flash permettant d'observer une tendance concernant la part des personnes accueillies en structures d'hébergement en attente d'un logement social. Il nous semblait nécessaire d'**objectiver la part de ménages toujours en hébergement faute d'une attribution de logement social**. Demain, ces places ainsi libérées permettraient davantage de fluidité dans le secteur de l'hébergement.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

- Enquête réalisée auprès des adhérents de la FAS Hauts-de-France en **novembre 2024**.
- Établissements pris en compte : **HU, CHRIS, HUDA, CADA, CPH, ALT**
- Ménages comptabilisés : **ménages inscrits et labellisés sur SYPLO**

LES RÉPONDANTS

29 associations ont répondu à l'enquête pour 104 établissements concernés représentant 6 232 places d'hébergement (soit près d'1/3 de la capacité d'hébergement^[1] sur l'ensemble de la région)



	Aisne	Nord	Oise	Pas de Calais	Somme	Région
Places concernées par les réponses à l'enquête	905	3 462	323	1 269	273	6 232
Nombre total de places (en 2023) (Sources : Support CRHH plénier du 29.03.2024 Matrice des indicateurs DNA 12.2023 - OFII)	1 785	9 340	3 643	3 601	2 615	20 984
% répondant	51%	37%	9%	35%	10%	30%

[1] Hébergement généraliste et DNA



FLUIDITÉ : LA CRISE DU LOGEMENT EN OBSTACLE MAJEUR

Tous les indicateurs du secteur du logement social sont désormais au rouge.

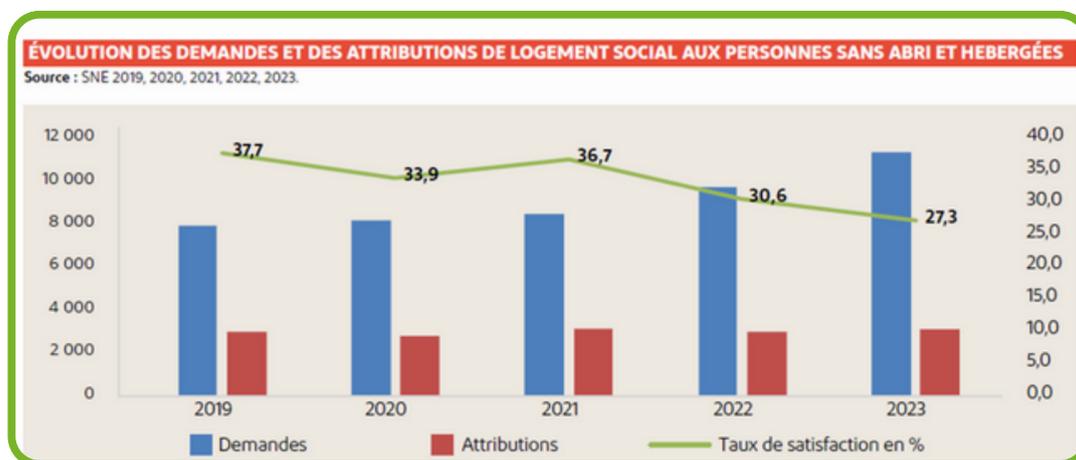
Depuis 2018, l'URH Hauts-de-France estime la perte d'offre disponible pour les demandeurs à plus de 10 000 logements chaque année, sous l'effet conjugué de la diminution de la mobilité et de l'insuffisance de production. Sans compter les logements démolis dans le cadre de l'ANRU, reconstitués avec beaucoup de retard.

Fin 2023, on compte dans la région 222 878 ménages en attente d'un logement social, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2022. Alors que le nombre d'attributions baisse parallèlement (45 000 seulement en 2023, en baisse de 7 %), les difficultés d'accès au logement social sont de plus en plus fortes. L'accès au logement social est plus difficile encore pour les ménages à plus faibles ressources : les 25 % de demandeurs les plus pauvres ne représentent que 18 % des attributions.

Cette sous-représentation est à mettre en relation avec les niveaux de loyer du parc social, mais également avec les mécanismes de sélection et d'attribution au sein des commissions d'attribution.

Source FAP - L'état du mal-logement dans les Hauts-de-France en 2024 - Éclairage régional - 29e rapport)

Le manque d'offre de logements et la tension de la demande (+22,5 % en cinq ans) se doublent d'une stigmatisation des publics prioritaires et d'une mise en concurrence des demandeurs selon leur profil socio-économique, leur lien avec la commune, leur trajectoire résidentielle passée...



Alors que l'ensemble des réservataires doivent en principe attribuer 25% de leurs logements aux ménages prioritaires, on constate que ces objectifs ne sont pas atteints.

20% DES MÉNAGES MAINTENUS EN HÉBERGEMENT FAUTE DE PROPOSITION DE LOGEMENT SOCIAL.

CERTAINS MÉNAGES EN ATTENTE DEPUIS PLUS DE **6 ANS**.

Les résultats de l'enquête flash réalisée auprès de 29 associations indiquent que **20 %** des ménages actuellement hébergés dans leurs établissements sont reconnus prioritaires^[2] pour l'accès à un logement social ce qui représente plus de **1430 personnes**.

[2] Ménages inscrits et labellisés sur SYPLO



FLUIDITÉ DANS LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT : UN ENJEU POUR LES PERSONNES SANS SOLUTION D'HÉBERGEMENT

Le nombre de ménages dépourvus de logement ou d'hébergement augmente. **La part des familles**, quant à elle, croit également.

En octobre 2024, dans la région Hauts-de-France, près de **3 600 personnes** (2 800 dans le Nord) ayant sollicité le 115^[3] pour un hébergement d'urgence n'ont pas eu de réponse positive, faute de places disponibles. On compte parmi elles **plus de 1000 enfants mineurs** (923 pour le Nord). Les annonces récentes de suppression de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile laissent entrevoir une aggravation de la situation.

Selon l'enquête flash, dans ces mêmes 29 associations, au moins **1421 places** pourraient potentiellement être **libérées immédiatement** en cas d'attribution d'un logement.

Les parcours de sortie d'hébergement sont également bloqués en raison du manque de solutions de logements ou de blocages administratifs : garanties financières insuffisantes, difficultés à produire les avis d'imposition, instabilité des droits au séjour (liés aux délais de renouvellement des titres de séjours en préfecture) sont autant d'entraves à l'accès au logement.

[3] Il s'agit d'une base minimale, beaucoup de familles n'appellent plus le 115 et ces chiffres ne se basent que sur les appels décrochés

FLUIDITÉ : ET DEMAIN ?



OBJECTIVER LES RAISONS D'UNE CONSOMMATION PARTIELLE DES CONTINGENTS

Même si la mobilisation du contingent préfectoral est en progression, il nous semble urgent de pouvoir mener un travail d'objectivation des raisons d'une consommation partielle des contingents, en particulier du contingent préfectoral. De manière plus permanente, concourir à **la mise en place d'un observatoire régional des parcours résidentiels** permettrait de suivre plus finement les dynamiques entre demandes et attributions.

Dans le secteur le plus en tension qu'est la MEL : Alors que le potentiel de relogement du contingent préfectoral- 2157 relogements- ne permet pas d'absorber le volume des inscriptions (2416 sur la même année), le taux de consommation du contingent préfectoral plafonne à 79% .

(chiffres 2023 : baromètre du CTT de l'arrondissement de Lille).



RENFORCER LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT DANS LES CALEOL POUR FACILITER LE DIALOGUE AVEC LES ÉLUS LOCAUX, LORSQUE C'EST NÉCESSAIRE

Les Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) jouent un rôle clé dans la gestion des attributions de logements sociaux. Cependant, des tensions ou incompréhensions peuvent parfois émerger entre les parties prenantes, notamment lorsque des décisions touchent des publics sensibles (bénéficiaires du DALO, personnes en hébergement d'urgence, etc.) ou lorsque les critères locaux d'attribution diffèrent des orientations nationales.



Pour favoriser un dialogue constructif et résoudre les éventuelles divergences entre les élus locaux et les autres parties prenantes, il est essentiel de **renforcer la présence de représentants de l'État dans les CALEOL**. Leur rôle serait double :

- **Assurer une médiation** lors de désaccords, notamment sur les priorités d'attribution ou les contingents réservés
- **Veiller à l'application cohérente des orientations nationales** (ex. : relogement des publics prioritaires définis par la loi) tout en prenant en compte les spécificités locales.



PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ADAPTÉ À LEURS BESOINS ET À LEURS ATTENTES

Les crédits pour l'accompagnement des personnes (FSL et FNAVDL) restent très insuffisants pour répondre efficacement à des besoins majeurs (violences intra-familiales, santé mentale...) et accompagner, dans un cadre souple et adapté aux attentes des personnes, l'accès durable au logement. De plus, la possibilité de proposer cet accompagnement social, lorsqu'il est nécessaire **permettrait de rassurer les bailleurs ainsi que les élus**, en leur donnant les **garanties nécessaires pour soutenir durablement l'accès au logement pour tous** sur leurs territoires. Sur la question spécifique de la santé mentale, **le modèle d'un chez soi d'abord** est un modèle **éprouvé et efficace**.



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU CHRS “HORS LES MURS”

Le concept de CHRS "hors les murs" émerge comme une alternative innovante, proposant un accompagnement social intensif directement intégré dans des logements ordinaires (avec des baux glissants ou directs). Malgré son potentiel, le déploiement de ce modèle reste encore limité et soumis à la validation de la Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

Il nous semble nécessaire de favoriser et accélérer le développement des CHRS "hors les murs" en levant les freins institutionnels et administratifs liés à leur déploiement et notamment par :

- l'élaboration d'un **cadre national simplifié** pour permettre aux porteurs de projets de développer des CHRS "hors les murs" sans longs délais d'approbation.
- La **mobilisation de fonds spécifiques** pour soutenir l'expérimentation et la généralisation de ces dispositifs, notamment pour sécuriser les baux glissants et renforcer l'accompagnement social.
- La **sensibilisation et la mobilisation des bailleurs sociaux** et privés pour qu'ils mettent à disposition des logements adaptés et acceptent de collaborer dans le cadre de ce dispositif.



FACE À LA PÉNURIE DE LOGEMENT, SOUTENONS LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ALTERNATIVES

S'il n'y a plus ou pas de logements disponibles sur le marché, il faut inventer de nouvelles manières d'en trouver, dans cette optique, certaines initiatives durables et dignes existent et pourraient être soutenues

- **Utilisation de locaux vides**/logements vides
- Urbanisme transitoire : **logements déplaçables**/tiny houses sur du foncier en transition
- Solidarité générationnelle...



Fédération
des acteurs de
la solidarité

HAUTS-DE-FRANCE

199-201, rue Colbert
Centre Vauban
Bâtiment Lille - 2ème étage
59000 Lille
Tél. : 03 20 06 15 06

<http://www.federationsolidarite.org/hauts-de-france>